



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires**

Service Environnement, Risques, Eaux et Forêt

Bureau Ressource en Eau

Affaire suivie par :

M. Bruno bachtanik

tel.: 05 62 51 40 10

*courriel : bruno.bachtanik@hautes-pyrenees.gouv.fr*

Tarbes, le **24 JAN. 2023**

Monsieur le Président,

Vous m'avez sollicité, en tant que préfet référent du projet de territoire pour la gestion de l'eau en amont d'Aire-sur-Adour (PT3A), pour la validation du diagnostic dont la réalisation s'est déroulée entre fin 2018 et début 2022. Cette validation s'inscrit dans le cadre de l'instruction ministérielle du 7 mai 2019 sachant que mes services sont, au même titre que les autres partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Adour Garonne, DREALs, autres DDT(m)s, Conseils départementaux), à vos côtés depuis l'initiation de la démarche dans le souci d'une collaboration constructive et efficace.

En premier lieu, je tiens à vous remercier pour votre implication et celle de vos collaborateurs dans la conduite de ce projet ambitieux et fondamental pour le territoire dans la perspective de son adaptation au changement climatique dont les effets sont déjà largement perceptibles, comme a pu notamment le montrer l'année 2022 avec une sécheresse d'une ampleur et d'une durée jamais observées dans un passé récent.

L'ensemble des services que j'ai sollicités à l'occasion de cette validation a souligné la grande qualité du diagnostic. Celle-ci se traduit d'une part par la quantité et le sérieux des études et enquêtes réalisées qui constituent un solide socle pour la poursuite de la démarche et l'élaboration d'un plan d'actions ambitieux répondant aux enjeux que ce diagnostic a mis en évidence. Elle se traduit également, et cela apparaît indispensable au succès de l'entreprise que constitue un tel projet de territoire, par l'engagement de l'ensemble des parties prenantes dans un processus de co-construction jamais démenti.

Ce diagnostic a été validé en assemblée générale du PT3A le 5 mai 2022, puis en Commission Locale de l'Eau du Sage Adour amont le 30 mai 2022.

C'est avec un réel plaisir que je vous fais part, à mon tour, de ma validation de cette phase diagnostic du PT3A, première étape fondamentale pour la réussite de la démarche.

Monsieur le Président de l'Institution Adour

38, rue Victor Hugo

40025 Mont de Marsan cedex

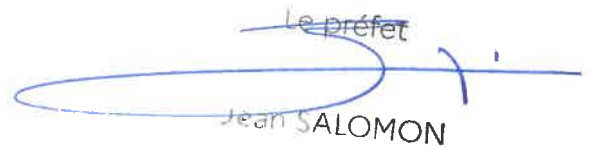
Le PT3A a fait l'objet en 2021 d'un audit mené dans le cadre de la mission d'appui à l'aboutissement des projets de territoire pour la gestion de l'eau conduite conjointement par le CGEDD et le CGEAAER. Cette mission, qui a également souligné la qualité de la démarche notamment en ce qui concerne son portage et son animation, a fait quelques préconisations pour la suite. J'ai par ailleurs consulté les services de l'État dans le cadre de la validation de ce diagnostic.

Ces contributions m'amènent à vous faire part de quelques recommandations pour la phase d'élaboration du plan d'actions déjà engagée depuis quelques mois.

- L'articulation et la cohérence entre les points essentiels du diagnostic et les différents scénarios envisagés dans le cadre de la phase 2 devront être mis en avant dans l'optique du choix du scénario optimal à retenir pour la définition du plan d'actions du PTGE. Ces scénarios seront confrontés à un scénario dit « sans projet » prévoyant l'atteinte des volumes prélevables objectifs notifiés par la seule diminution des prélèvements, sans autre action territoriale sur le volet quantitatif.
- Le plan d'actions pourra, lorsque c'est possible, prévoir une priorisation et un échelonnement calendaire des actions avec des objectifs intermédiaires éventuellement définis à partir d'indicateurs de suivis quand cela est pertinent. Compte tenu de l'étendue et de la diversité du territoire comprenant à la fois des secteurs de plaine et de montagne, des zones rurales ou urbaines, un ciblage géographique de certaines actions sera certainement à envisager. L'objectif de résultat de chaque action devra être identifié et quantifié en volume lorsque cela est possible. Ainsi, même si l'approche « Bilan besoin ressource » servant à la construction du PTGE et l'approche « Volumes prélevables » ne relèvent pas de la même logique, la cohérence du plan d'actions avec l'objectif de retour à l'équilibre au sens des volumes prélevables notifiés par l'État devra être vérifiée.
- L'étiage 2022 a confronté l'ensemble du territoire à un phénomène extrême en termes de sécheresse et de températures laissant présager ce que pourrait être une année standard dans quelques décennies. Il pourrait être profitable de voir comment le retour d'expérience de cette année très particulière peut être valorisé dans le cadre de l'étude des différents scénarios envisagés.
- Si dans le cadre des réflexions de la phase 2 des actions dites « sans regrets » sont identifiées et susceptibles d'être mises en œuvre indépendamment de la validation du plan d'actions, je ne peux que vous encourager à tenter de les engager dès que possible en y associant les partenaires concernés.
- Pour chacune des actions du plan d'actions retenu, le maître d'ouvrage pilote de l'action ainsi que les financeurs et les partenaires qui y sont associés devront être clairement identifiés et associés le plus en amont possible afin d'anticiper les éventuels freins. Certaines actions sont susceptibles, pour aboutir, de nécessiter une implication forte des élus du territoire. Vous pouvez compter sur mon total soutien pour vous aider, si besoin, à les mobiliser.
- Un des volets du plan d'actions sera la mise en place d'un comité de pilotage ayant en charge l'élaboration de son suivi, ainsi que les modalités de son évaluation afin d'établir un bilan des actions mises en œuvre, un suivi des effets sur la ressource l'objectif, une vérification de l'atteinte des objectifs.

Je sais pouvoir compter sur votre détermination pour mener cette démarche à son terme, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants, et mes services se tiennent à votre disposition pour vous aider à y parvenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la plus distinguée.

  
Le préfet  
Jean SALOMON

copie : Préfet de Bassin, Préfets des Landes, du Gers et des Pyrénées-atlantiques  
Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne